



# L'épingle et son double en Nouvelle-France The straight pin and its double in New France

Marcel Moussette

Numéro 60, 2006

Traces et itinéraires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045769ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045769ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moussette, M. (2006). L'épingle et son double en Nouvelle-France. *Les Cahiers des dix*, (60), 103–128. <https://doi.org/10.7202/045769ar>

Résumé de l'article

Le point de départ de cet article est de situer la place occupée dans la culture matérielle de la Nouvelle-France par un artefact d'apparence anodine, l'épingle droite en laiton. La première partie du texte traite de l'histoire de cet objet et de sa fabrication, tandis que la deuxième partie est consacrée aux usages et fonctions qu'on lui connaît, à partir de données archéologiques accumulées. Enfin, la découverte archéologique d'une bouteille de sorcières dans les fortifications de Québec a amené l'auteur à élaborer une troisième partie portant sur l'imaginaire de l'épingle ; d'où le titre de cet article.

# L'épingle et son double en Nouvelle-France

PAR MARCEL MOUSSETTE\*

*I'll give to you a paper of pins  
And that's the way that love begins  
If you will marry me  
If you will marry me  
(Chanson du folklore anglais)*

L'épingle est définie simplement comme étant « une petite tige métallique garnie d'une tête à une de ses extrémités et terminée à l'autre par une pointe<sup>1</sup> ». Le lecteur s'interrogera sans doute sur la pertinence de cet essai sur un objet aussi peu complexe et à ce point commun dans le coffre à outils de l'humanité qu'on le tient pour acquis et que, même si chaque maisonnée possède

---

\* Je veux exprimer ma plus grande reconnaissance aux personnes qui ont contribué à la production de cet article : Lise Jodoin responsable du laboratoire de restauration des artefacts, pour la préparation et la photographie des objets accompagnant le texte ; Jean Jolin de Parcs Canada pour les photographies de la bouteille de sorcière et son contenu ; Diane Lebrun, aussi de Parcs Canada, pour la permission de réexaminer cette bouteille et surtout d'avoir porté à mon attention les ficelles nouées ; Caroline Savoie du CELAT pour la dactylographie du texte et la confection des tableaux ; Caroline Mercier pour la référence à J.-B. Thiers ; Jane Macaulay qui m'a fourni la référence à la chanson en exergue ; Gilles Gallichan qui a revu le texte ; et Mariette Montambault qui a fait la mise en page.

1. *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, tome 4, s. v. épingle, Librairie Larousse, Paris.

au moins quelques épingles droites, maintenant en acier inoxydable, ces dernières attirent peu l'attention et suscitent encore moins de grandes réflexions philosophiques. Ainsi, l'ethnologue André Leroi-Gourhan, dans sa grande synthèse, *L'Homme et la matière*, ne leur consacre-t-il que ce court paragraphe :

Nous ne considérons pas ici les épingles qui sont un moyen temporaire d'unir deux pièces souples et sont des accessoires du vêtement, mais il faut mentionner les épingles à bâtir : épingles d'épines comme celles qui ont été longtemps en usage en Bretagne ou épingles japonaises dont la tête est garnie d'un minuscule grelot pour éviter de les oublier dans le vêtement terminé<sup>2</sup>.

Cette attitude correspond bien à celle dénoncée par l'historien des techniques, Henry Petroski, qui affirme que « des objets d'une aussi grande simplicité technique que des épingles, punaises et trombones sont fréquemment et verbeusement louangés pour leur fonctionnalité et la beauté de leur ligne, mais qu'ils sont rarement l'objet d'études, si ce n'est dans le but d'apprendre comment mettre en marché quelque chose que les gens utilisent beaucoup mais pour lequel ils ont peu de considération<sup>3</sup> ».

Pourtant les épingles sont avec nous depuis des temps immémoriaux. À l'époque paléolithique, faites de bois ou d'os, de simples épines végétales ou arêtes de poissons, elles auraient servi à tenir ensemble les différentes parties ou pièces de vêtements. Pendant des millénaires, leur fabrication a évolué au gré des progrès techniques et des nouveaux matériaux devenus disponibles : épingles de cuivre, de bronze, de laiton, de fer et d'acier. De plus, à la fonction générale des épingles droites qui est d'unir des pièces de solides souples (peaux, tissus, feuilles de papier, etc.), s'est ajouté avec le temps une multiplicité d'usages selon les différents contextes où elles se sont trouvées : épingles de fantaisie à chapeaux et à cravates ; épingles repliées en forme d'hameçon ; épingles à cheveux ; fines épingles d'entomologistes ; etc. L'usage à répétition de l'épingle droite pour mettre ensemble des pièces de tissus ou des pièces de papier a donné lieu à deux grandes inventions qui marquent encore notre quotidien : l'épingle à ressort ou de sûreté, aussi appelée épingle de nourrice ou « épingles à couches », la fibule ou *fibula* des Romains redécouverte par les Américains Thomas Woodward et Walter Hunt en 1842 et 1849 ; le trombone qui est né de la volonté de remplacer l'épingle droite par un objet qui tiendrait les feuilles de papier ensemble, sans les trouser, et sur lequel on ne risquerait pas de se piquer les doigts<sup>4</sup>.

2. ANDRÉ LEROI GOURHAN, *Évolution et techniques : L'homme et la matière*, Paris, Éditions Albin Michel, 1971, p. 266.

3. HENRY PETROSKI, *The Evolution of Useful Things*, New York, Alfred A. Knopf, 1992, p. 78 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].

4. H. PETROSKI, *op. cit.*, p. 57 sq., p. 93-94.

Plus spécialement, en ce qui concerne la simple épingle droite en laiton qui est l'objet de cet article, sa fabrication en France remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où les épingliers et aiguilliers formèrent deux corporations distinctes qui furent réunies en 1695<sup>5</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'usage de ces épingles était déjà répandu en Angleterre.

L'épingle domestique ordinaire était devenue au XV<sup>e</sup> siècle d'une importance telle en Angleterre qu'elle justifiait en 1483 un avis légal qui défendait par statut l'importation d'épingles. En 1540, la reine Catherine recevait des épingles et, de nouveau en 1543, un acte fut passé statuant que « personne ne doit mettre en vente des épingles, à moins qu'elles ne soient à double-tête, et que ces têtes soient soudées solidement à la tige de ces épingles bien polies, la tige bien formée, les pointes bien limées tout autour, bisautées et aiguisées ». À cette époque, les épingles de bonne qualité étaient faites de laiton ; mais une grande partie de celles envers lesquelles l'ordonnance était dirigée étaient faites de fil de fer blanchi et vendues comme des épingles en laiton. L'approvisionnement de l'Angleterre en épingles venait largement de la France jusque vers 1626, année de l'introduction de cette industrie dans le Gloucestershire par John Tilsby<sup>6</sup>.

Un point intéressant de cette citation pour notre propos est la place importante que la fabrication des épingles semble occuper en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle, donc au moment de l'établissement des premiers postes français permanents dans la vallée du Saint-Laurent.

Plus on y regarde de près, plus cet objet si simple et si peu intéressant au premier regard se révèle dans une complexité que je ne pourrai certainement pas exploiter dans toute son ampleur à l'intérieur d'un simple article. En fait, on pourrait écrire une monographie sur le sujet, à l'exemple du merveilleux livre de Henry Petroski sur le vulgaire crayon à mine, *The Pencil*<sup>7</sup>, qui aborde ce sujet du point de vue de l'ingénieur et de l'historien des techniques. En ce qui me concerne, je ferai l'étude des épingles un peu comme l'a fait l'ethnologue Jean-Claude Dupont pour le tisonnier, en retraçant les diverses vies de cet objet maintenant devenu désuet, mais combien important dans les sociétés traditionnelles à travers ses multiples formes, usages et fonctions<sup>8</sup>. Aussi, il me faudra bien entendu réduire

5. *Larousse de l'Industrie et des arts et métiers*, L. GUILLET et M. DE TORO, éd. Paris, Librairie Larousse, 1935, s. v. épingles.

6. *The Encyclopedia Britannica: A Dictionary of Arts, Sciences, Literature and General Information*, vol. 21, s. v. pin, p. 615, 13<sup>e</sup> édition, 1926. Londres, The Encyclopedia Britannica Company Ltd. [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].

7. HENRY PETROSKI, *The Pencil: A History of Design and Circumstance*, New York, Alfred A. Knopf, 1990.

8. JEAN-CLAUDE DUPONT, « Le sens de l'objet: exemple le tisonnier », dans *Études de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX<sup>e</sup> siècle, approches multidisciplinaires*, Cahiers du CELAT, n<sup>o</sup> 5, p. 169-192.

le champ couvert et, comme je l'ai déjà annoncé, je m'en tiendrai donc aux épingles droites en laiton utilisées en Nouvelle-France et retrouvées sur les sites archéologiques [figure 1]. La raison principale étant que la documentation écrite est peu loquace sur le sujet et que, dans ces circonstances, l'objet lui-même et ses contextes offrent de meilleures chances d'être plus parlants.

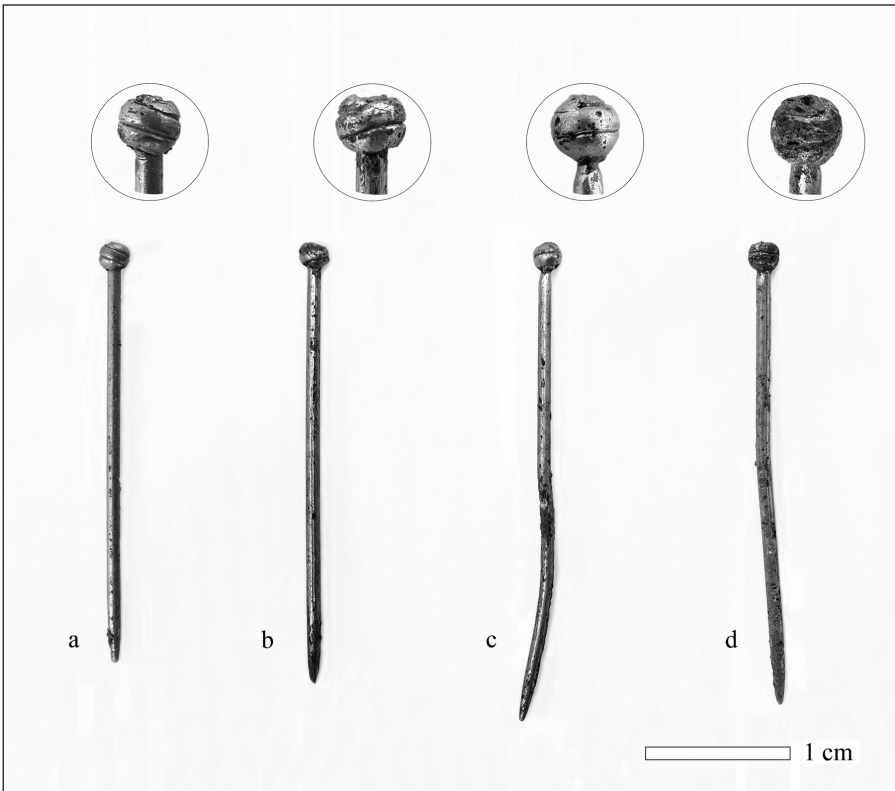


Figure 1. Diverses épingles droites en laiton à tête enroulée mises au jour en façade de la maison-double dans un contexte de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sur le site du Rocher de la Chapelle à l'île aux Oies.

(Photo: Lise Jodoin, Université Laval)

Mon point de vue sera donc d'abord celui de l'archéologue, puis de l'historien, et aussi de l'ethnologue, quand la chose sera possible. Pourquoi s'en tenir aux épingles en laiton? Parce qu'elles se conservent mieux que les épingles en fer dans le sol et que, contrairement à ces dernières, elles ne s'oxydent pas facilement et ne tachent pas les solides souples qu'elles servent à fixer, comme le fait la rouille

générée par des épingles en fer, ce qui explique leur popularité. Pourquoi les épingles droites? Parce que c'est le type rencontré le plus souvent et aussi parce que ce sont de petits objets qui se perdent facilement et sont souvent récupérés sur les sites archéologiques bien fouillés, c'est à dire, qui font l'objet de fouilles minutieuses effectuées selon les règles de l'art.

\* \* \*

Si on en croit Ivor Noël Hume, qui ne cite malheureusement pas ses sources, ce serait au début du XVII<sup>e</sup> siècle que serait apparu le type d'épingle qui nous intéresse et que nous retrouvons sur les sites du Régime français, les épingles droites en laiton à tête enroulée :

Un grand nombre d'épingles est trouvé sur les sites historiques, la plupart plaquées à l'étain. L'épingle médiévale était d'habitude en fer surmontée par une tête d'étain solide parfois incrustée de verre ou d'une pierre semi-précieuse. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les épingles de laiton devinrent communes, mais elles retinrent leur grosse tête en laiton solide ou meulée en forme de boule vide; vers le début du XVII<sup>e</sup> siècle, la tête, bien qu'encore plutôt grosse, était formée à partir d'une seconde longueur de fil enroulée autour de la tige. La tête consistait habituellement de trois tours et était fixée par un coup de marteau à pédale qui étalait le sommet de la tige<sup>9</sup>.

De fait, aussi simple qu'elle le paraisse, la fabrication en masse des épingles nécessitait déjà une chaîne opératoire comprenant plusieurs étapes et une division complexe du travail des ouvriers qui a été mise en évidence par l'économiste écossais Adam Smith dans son ouvrage classique, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*<sup>10</sup>, dont la première édition remonte à 1776. Je cite dans son entier ce texte très important qui a été repris et cité par nombre d'auteurs depuis plus de deux siècles :

Prenons donc pour exemple une fabrication tout à fait mineure, mais dans laquelle la division du travail a été très souvent remarquée: le métier de fabricant d'épingles. Un ouvrier qui n'est pas formé pour cette activité (dont la division du travail a fait un métier distinct) et qui n'a pas l'habitude d'utiliser l'outillage qu'on y emploie (dont l'invention a probablement été suscitée par cette même division du travail) pourrait à peine, peut-être, avec toute son application, fabriquer une épingle par jour, et non pas vingt assurément. Mais de la manière dont cette activité est aujourd'hui menée, non seulement l'ensemble de l'ouvrage est un métier particulier,

9. IVOR NOËL HUME, *A Guide To Artifacts of Colonial America*, New York, Alfred A. Knopf, 1980, p. 254 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].

10. ADAM SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Londres, George Clark and Son, 1848, p. 13-14.

mais il est divisé en un grand nombre de branches, dont la plupart sont de même des métiers particuliers. Un homme tire le fil, un autre le redresse, un troisième le coupe, un quatrième l'affûte, un cinquième en aiguise l'extrémité pour recevoir la tête; faire la tête nécessite deux ou trois opérations distinctes; la placer est une activité particulière, blanchir les épingles en est une autre; c'est même un métier en soi de les mettre dans le papier; l'activité importante qui aboutit à faire une épingle est de cette façon divisée en dix-huit opérations distinctes qui, dans certaines manufactures, sont toutes accomplies par des mains différentes bien que, dans d'autres, le même homme en exécute quelquefois deux ou trois. J'ai vu une petite manufacture de cette espèce où dix hommes seulement étaient employés et où, de ce fait, certains d'entre eux exécutaient deux ou trois opérations distinctes. Mais bien qu'ils fussent très pauvres et par conséquent n'eussent à leur disposition que le minimum d'outillage nécessaire, ils pouvaient, quand ils s'appliquaient, faire à eux tous, environ douze livres d'épingles par jour ... [ou] quarante-huit mille épingles par jour<sup>11</sup>.

Smith (1723-1790) était de la génération de Diderot (1713-1784) et D'Alembert (1717-1783) et, sur le sujet de la fabrication des épingles, il a sans doute pu consulter leur fameuse *Encyclopédie*<sup>12</sup> dont le premier volume a paru en 1751 et le dernier en 1780. C'est d'ailleurs l'avis de Jean-Michel Servet, le responsable scientifique de la plus récente traduction française du livre de Smith :

Ainsi un des plus célèbres chapitres de *La Richesse des Nations*, si ce n'est le plus célèbre, le chapitre premier du livre I consacré à la division du travail à partir de l'exemple central d'une manufacture concentrée produisant des épingles, qui sera repris aussi bien par Hegel que par Jean-Baptiste Say, n'est-il qu'une habile lecture-traduction d'un article de l'*Encyclopédie* de D'Alembert et Diderot consacré à cette fabrication<sup>13</sup>.

L'habileté d'Adam Smith, son intelligence, réside dans le fait d'avoir su utiliser le texte de l'*Encyclopédie* à ses propres fins : faire ressortir de façon irréfutable les immenses perspectives ouvertes par la division du travail et aussi prévoir avec justesse la prochaine étape de l'évolution technique qui en découlait, la mécanisation de la chaîne opératoire. Cependant, si on se donne la peine de lire au complet le texte de l'*Encyclopédie*, on se retrouve en présence d'un exposé d'une grande richesse au plan factuel, tout à fait centré sur un objet, l'épingle, qui nous le fait donc connaître dans son milieu technique de fabrication. Ainsi, chacune des étapes de la chaîne opératoire est exposée dans ses moindres détails de sorte

11. ADAM SMITH, *Recherche sur la Nature et la Cause de la Richesse des Nations*, Economica, Paris, 2000, p. 9-10.

12. D. DIDEROT et J. D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts et métiers*, 1767, Édition compacte (1969) par Readex Microprint, New York, 5 vol.

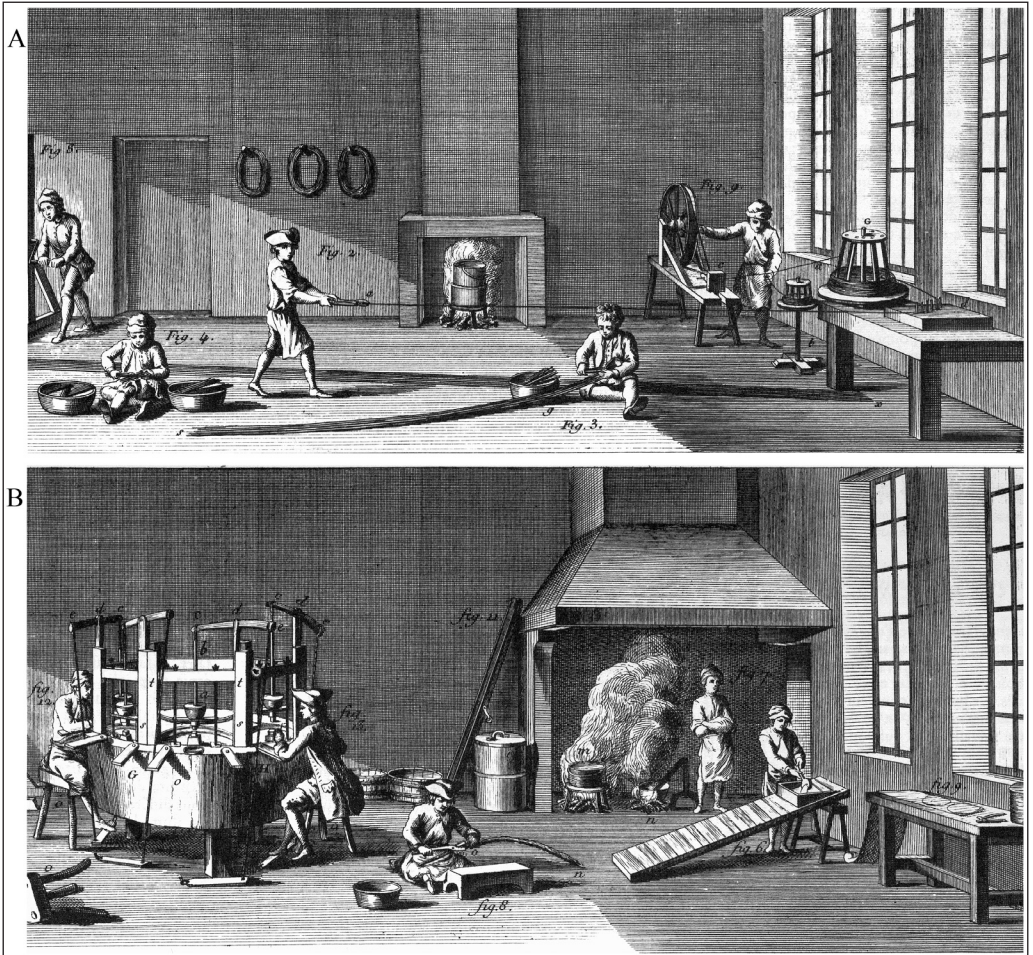
13. A. SMITH, *op. cit.*, p. VIII.

que l'on peut très bien suivre toute la logique de la fabrication à partir du simple fil de laiton jusqu'à l'épingle étamée, finie et piquée sur une feuille de papier, son prix de revient étant déterminé et prête pour la vente. De même, les mécanismes des nombreuses machines utilisées d'étape en étape – pour filer le fil de laiton, le dresser, l'empointer, tourner le fil de la tête, frapper la tête, etc. – sont décrits minutieusement et illustrés, de sorte qu'ils puissent être reproduits. Au plan ethnologique, l'une des grandes richesses de ce texte est qu'il s'intéresse aussi aux ouvriers impliqués dans la fabrication, les gestes techniques posés et les postures corporelles les mieux adaptées à la tâche requise dont le degré de difficulté est souvent discuté. Dans le même ordre d'idée, avec la lecture de ce texte, c'est tout le vocabulaire technique ayant cours dans cette industrie à cette époque qui nous est donné. Enfin, pour revenir à l'objet lui-même, disons que, au-delà du cadre purement technique, la production des épingles est évaluée tant en quantité qu'en qualité – c'est d'ailleurs cet aspect qui a surtout été retenu par Adam Smith, l'économiste. Pour nous archéologues, ce qui se dégage de cet ensemble, c'est plutôt l'idée très précise de l'épingle dans son contexte de production au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un bon exemple de la teneur de ce texte est la description de l'étape qui consiste à couper le fil enroulé en spirale (ou « meulée ») en de courts tronçons qui seront ensuite enfilés sur la tige (ou « hanse ») et martelés pour former la « tête » de l'épingle [figure 2A] :

Cet ouvrier s'assied à terre ou sur une sellette basse en croisant les jambes comme un tailleur [figure 2B, no 8], ayant une peau liée autour de lui pour recevoir les têtes, il tient de la main droite le ciseau représenté par la *fig. 11, Pl. II*, dont il met le bout du bras le plus long qui est plat, ainsi qu'il se voit par le profil joignant, sous son jarret, comme pour couper les tronçons et hanches ci-devant dits, quoiqu'il ne soit pas assis de même. De la main gauche, il tient sa tranche de têtes composée de douze meulées, dont il égalise le bout contre les ciseaux en commençant ; ensuite il donne environ douze coups de ciseaux de suite, en ne coupant à chacun que deux pas ou cercles des meulées qui sont nécessaires pour faire les têtes, ce qui est très difficile et demande une grande expérience, attendu que la vitesse avec laquelle ces coups de ciseaux sont donnés, qui est d'environ soixante et dix par minute ; et aussi le nombre de meulées qui sont coupées à chaque coup : les têtes qui se trouvent avoir plus ou moins deux cercles, ne peuvent être employées, ce qui oblige d'autant plus l'ouvrier à acquérir la précision requise : ensuite, il égalise comme auparavant ces meulées contre les ciseaux, et donne de rechef environ douze autres coups de ciseaux, et ainsi de suite jusqu'au bout de la tranche de tête : ce qui est encore plus merveilleux, c'est qu'il y a des ouvriers si expérimentés qu'ils coupent sans se reprendre et de suite la tranche entière<sup>14</sup>.

14. D. DIDEROT et J. D'ALEMBERT, *op. cit.*, vol. 4, p. 294.





Figures 2A et 2B. Un atelier d'épingliers au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie.*, p. 295-297. A : fig. 2, le dresseur de fil de laiton; fig. 3, le coupeur de « dressées » en tronçon; fig. 4, le coupeur de tronçons; fig. 9, le tourneur de têtes, opération qui consiste à enrouler un fil pour former une spirale. B : fig. 6 et 9, préparation des plaques d'étains pour l'étamage; fig. 8, la coupe des têtes d'épingles; fig. 7, le recuisage des têtes d'épingles; fig. 12 et 13, la mise en place des têtes sur la tige.

Notons aussi deux autres détails intéressants tirés de ce texte : la fabrique décrite est située à L'Aigle en Normandie, où cette industrie s'est perpétuée jusque dans le XX<sup>e</sup> siècle ; et le matériau de base utilisé pour la fabrication des épingles est du gros fil de cuivre provenant de Suède ou d'Allemagne<sup>15</sup>.

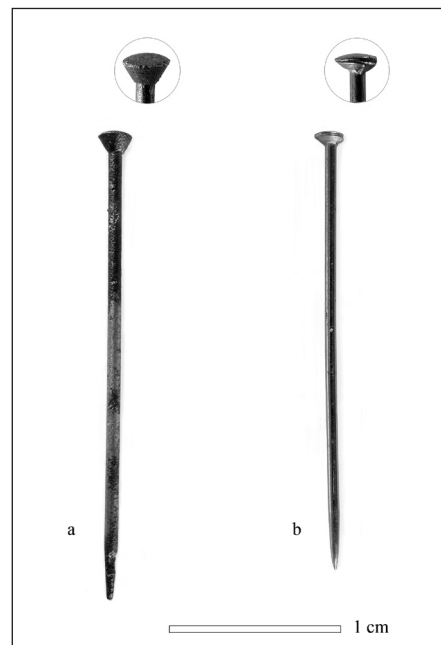
15. *Idem.*

Suivant la tendance déjà annoncée par la division du travail et les différentes machines spécialisées impliquées dans une bonne partie des étapes de la chaîne opératoire, la fabrication des épingles sera mécanisée au XIX<sup>e</sup> siècle. On peut suivre le cheminement vers la mécanisation de la production commerciale d'épingles durant la première demie du XIX<sup>e</sup> siècle: en 1817, Seth Hunt obtient un brevet pour une machine qui ne semble pas être devenue en usage; en 1824, un nouveau brevet est émis à Lemuel W. Wright, mais la manufacture établie à Londres ne connaît pas le succès espéré et il faudra attendre plus d'une décennie pour que Daniel Foot-Taylor de Birmingham, reprenant le brevet de Wright en 1838, puisse établir une production commerciale stable d'épingles fabriquées de façon mécanique<sup>16</sup>; entretemps, en 1832, John Ireland Howe du Connecticut fait breveter une nouvelle machine à fabriquer les épingles qui connaît un bon succès, puisqu'en 1835 cinq de ces machines sont en opération aux États-Unis et en Angleterre<sup>17</sup>. À ce moment, Howe se trouve à compléter la mécanisation du processus en inventant une machine permettant d'insérer mécaniquement les épingles sur un carton, cette tâche ayant été accomplie manuellement par des ouvrières jusqu'à ce moment<sup>18</sup>. Le grand changement apporté par l'avènement de ces machines automatiques est que l'«on a abandonné la confection de l'épingle avec spire de laiton rapportée; la tête est formée par refoulement de la tige maintenue par une pince et martelée en bout<sup>19</sup>». L'épingle est donc formée d'une seule pièce à partir de ce moment, une caractéristique qui permet de la différencier de celle fabriquée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles [figure 3].

\* \* \*

Figure 3. Deux épingles fabriquées mécaniquement en une seule pièce. A: épingle en laiton mise au jour dans un niveau d'occupation du XIX<sup>e</sup> siècle du site de La Prairie (BiFi-15-7A17-346; B: épingle de fabrication récente en acier inoxydable.

(Photos: Lise Jodoin, Université Laval)



16. *The Encyclopedia Britannica, op. cit.*, p. 615.

17. HENRY PETROSKI, *The Evolution of Useful...*, p. 56.

18. *Id.*, p. 56.

19. *Larousse de l'Industrie...*, *op. cit.*, p. 558.

Maintenant abordons la question de l'usage des épingles. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la mécanisation, les épingles sont fabriquées à bon marché et on les vend sous deux formes principales : les épingles de bureau (*bank pins*), en acier doux, qui servent à tenir ensemble les feuilles d'un document ; et les épingles de couturier (*toilet pins*) en acier dur<sup>20</sup>. Pour les historiens qui ont eu à travailler sur des documents anciens avant que leur microfilmage ou leur numérisation soient trop avancés, les épingles du premier type sont familières et constituaient un des rares artefacts métalliques datant de l'époque du document consulté avec lequel ils entraient en contact. Quant au deuxième type, il est omniprésent dans la fabrication des vêtements et dans le contexte domestique en général où, comme nous l'avons vu, il peut être soumis à des usages très diversifiés.

Au Régime français, la documentation écrite nous en apprend peu sur les épingles, l'objet étant considéré comme trop commun, de peu de valeur ou comme une possession personnelle, donc ne faisant pas partie de la communauté de biens, laissé de côté par les notaires chargés d'inventaires. Par contre, une incursion dans les envois et inventaires des marchandises et munitions dans les magasins du roi à Québec peut nous donner une certaine idée de l'approvisionnement de la colonie en épingles, du moins dans le deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle [Tableau 1]. De 1734 à 1747, les envois vont en croissant, passant de 6 milliers d'épingles à 48 milliers par année ; et l'inventaire des magasins, dressé en 1747, rapporte un stock de 83 000 épingles. Leur prix va aussi en croissant passant de 15 sols le millier à 20, puis 25 et 40 sols. Ces prix, ceux entre 15 et 20 sols le millier jusqu'en 1737, correspondent à ceux donnés quelques années plus tard dans l'*Encyclopédie* aux épingles les plus dispendieuses, entre les numéros XVII et XXII [Tableau 2] et, par la suite, ils les dépassent, atteignant le double en 1747. Quelles pourraient être les raisons d'une telle différence ? On pourrait invoquer le prix du transport et des risques encourus par la traversée de l'Atlantique ou encore que, dans leurs ventes à l'État, les négociants ou producteurs majoraient systématiquement leur prix. Ce pourrait aussi être le fait que, bien que seulement les listes d'envois de 1734 et 1735 mentionnent des épingles de type « drapières », les épingles importées en Nouvelle-France sont simplement d'une grande longueur ou d'un type spécial, exigeant une plus grande quantité de cuivre que les épingles ordinaires dans leur fabrication, donc plus coûteuses. Ceci est le cas de ces épingles « drapières » qui sont des « épingles grosses et courtes pour maintenir fermés les ballots<sup>21</sup> ». Mais cet argument tient peu, quand on sait que des catégories bien identifiées d'épingles ont été expédiées vers les magasins du roi à Québec. En effet, l'envoi de 1744 précise qu'il s'agit d'épingles nos 12, 16 et 18 dont le prix

20. H. PETROSKI, *op. cit.*, p. 55-57 ; *Grand Larousse encyclopédique, op. cit.*, s. v. épingle.

21. *Grand Larousse Encyclopédique, op. cit.*, vol. 4, s. v. Drapière.

TABLEAU I  
Épingles envoyées du port de Rochefort « pour garnir les magasins du Roy à Québec »

Date	Référence	Quantité	Type ou catégorie	Prix/1000	Total du prix
15 octobre 1734	État des munitions et des marchandises..., ANC, série C11A, vol. 62, fol. 74r-76v.	6000	drapières	15 s	4 ll 10 s
19 octobre 1735	<i>Idem</i> , ANC, série C11A, vol. 64, fol. 74r-76r.	6000	drapières	20 s	6 ll
10 octobre 1736	<i>Idem</i> , ANC, série C11A, vol. 64, fol. 69r-72r.	12000	-	20 s	12 ll
4 janvier 1737	État des marchandises et munitions..., ANC, série C11A, vol. 66, fol. 73r-75r.	12000	-	20 s	12 ll
15 octobre 1737	État des munitions et marchandises..., ANC, série C11A, vol. 68, fol. 66v-68r.	12000	-	20 s	12 ll
15 octobre 1743	<i>Idem</i> , ANC, série C11A, vol. 81, fol. 346r-347r	36000	-	25 s	45 ll
20 octobre 1744	Grand habillement et armement des troupes..., ANC, série C11A, vol. 89, fol. 48.	30000	no 12 no 16 no 18	16 s 20 s 24 s	30 ll
1 <sup>er</sup> septembre 1747	Munitions et marchandises venues de France..., ANC, série C11A, vol. 89, fol. 48.	48000	-	-	-
1 <sup>e</sup> septembre 1747	Inventaire général des munitions et marchandises [...] dans les magasins du Roy..., ANC, série C11A, vol. 89, fol. 43.	83000	-	40 s	166 ll

(Infographie: Caroline Savoie)

TABLEAU 2  
Les différentes catégories d'épingles :  
leur longueur, leur poids, leurs prix et le bénéfice que l'on peut en tirer

Numéro des épingles	Leur longueur		Poids sans papier			Prix auxquels elles reviennent aux fabricants		Prix qu'ils les vendent		Prix de vente par millier		Bénéfice			
	lignes	Cm	livres	onces	gros	livres	sols	deniers	livres	sols	sols	deniers	livres	sols	deniers
V	8	1,8		14	7	2	8	6	3		5			11	6
VI	9	2,0		9	6	3	7	3	4		6			12	9
VII	10	2,3	2	5	4	4	4	7	5		8			15	5
VIII	11	2,5	2	11	2	4	18	10	6		10		1	1	2
X	11½	2,6	3			5	6		6	10	10		1	4	
XII	12½	2,8	3	6	4	5	12	1	7		11		1	7	11
XIV	13	2,9	3	12	4	6	3	11	8		13		1	16	1
XVII	14	3,2	4	6	5	6	17	4	9		15		2	2	8
XX	15	3,4	5	1		7	15	6	10	10	17		2	14	6
XXII	16	3,6	5	11	6	8	14	12	12		20		3	5	10

Reproduit de Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie, op. cit.*, p. 295. Noter que les prix sont évalués pour des lots de 12 000 épingles et que, pour les prix de revient, nous y avons ajouté les prix de vente par millier ainsi que la longueur en centimètres dans les colonnes ombrées.  
(Infographie : Caroline Savoie)

par millier est respectivement de 16, 20 et 24 sols. Ces prix sont encore plus élevés de 4 à 8 sols le millier que ceux donnés par l'*Encyclopédie* [Tableau 2], mais leur suite est cohérente et le profit escompté paraît raisonnable dans les circonstances. De plus, le prix moyen de l'envoi par millier étant de 20 sols, on pourrait penser que les prix uniques donnés pour les autres années d'envoi [Tableau 1] seraient des prix moyens calculés pour des envois comprenant plusieurs catégories d'épingles. Cet argument est renforcé par le fait que Yves Arguin, négociant de la place Royale à Québec, possède en 1745, « dans un grand coffre tiré d'un des cabinets », un lot de 48 000 épingles des nos 12, 14, 16, 19 et 20 dont les prix s'échelonnent de 12 s 6 d par millier à 18 s 4 d<sup>22</sup>.

Le grand projet archéologique de place Royale mené à Québec dans les années 1960 et 1970, a donné lieu à la trouvaille d'une collection d'objets dont la valeur patrimoniale est très grande ; une partie significative est d'ailleurs exposée au Centre d'interprétation de place Royale à Québec, une antenne du Musée de la Civilisation. Toutefois, le nombre d'épingles conservées dans cette collection est minime et la plupart appartiennent au site de l'Habitation de Champlain : « La place royale a laissé 125 épingles ; elles représentent pour la couture, 88 % des objets étudiés. De ce nombre, 115 proviennent de la seule Habitation de Champlain et les 10 dernières ont été trouvées dans les trois maisons Pagé-Quercy (cinq), Maheu (quatre) et Landron (une)<sup>23</sup>. »

À l'origine de l'établissement urbain de Québec, le site de l'Habitation de Champlain à Québec est un site stratifié qui se retrouve de nos jours en partie sur la place Royale et quelques rues environnantes. On y a effectué non moins que cinq campagnes de fouilles entre 1975 et 1988. Pour la synthèse archéologique des quatre premières interventions, on a déterminé sept phases principales d'occupation s'échelonnant entre 1608 et le XX<sup>e</sup> siècle : I, la première Habitation (1608-1624) ; II, la deuxième Habitation (1624-1632) ; III, l'Habitation utilisée comme entrepôt et à des fins domestiques (1632-1688) ; IV, la maison Marquis (1688-1700) ; V, occupation du site (1700-1735) ; VI, occupation du site (1688-1800) ; VII, occupation du site (1800-1976)<sup>24</sup>. Le nombre d'objets mis au jour

22. YVES TREMBLAY, *Les ustensiles, les objets de couture et le luminaire de Place-Royale*, Collection Dossiers, no 96, Québec, Ministère de la Culture et des communications, 1996, p. 319 ; ANQQ, gr. Boucault de Godefus, 3 février 1745.

23. Y. TREMBLAY, *op. cit.*, p. 318. En fait, le nombre d'épingles devrait être plus élevé, puisque, quand nous avons étudié la collection du site de l'Habitation de Champlain en 1980, nous en avons comptées et mesurées 137. FRANÇOISE NIELLON et MARCEL MOUSSETTE, *L'Habitation de Champlain*, Collection Dossiers, n° 58, Québec, Ministère de la Culture et des communications, 1995, 511 p.

24. F. NIELLON et M. MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 46-53.



est important : 14 000 objets, sans compter les os et les matériaux de construction. C'est donc dire que les 137 épingles ne constituent qu'une infime partie de cette collection. Toutefois, il est intéressant de constater, si on fait la distribution de ces épingles selon les phases d'occupation, qu'on les retrouve en plus grand nombre dans la phase II, celle liée à la deuxième Habitation de Champlain, et dans la phase IV, celle liée à la maison Marquis [Tableau 3]. Comme Charles Marquis, huissier royal, est aussi marchand de vin<sup>25</sup>, force est de penser qu'il ne faisait pas le commerce des épingles et que ces dernières devaient être d'usage domestique. Quant à celles mises au jour dans les niveaux en rapport avec la deuxième Habitation, la détermination de leurs usages est plus difficile, puisqu'à ce moment l'Habitation est à la fois résidence et comptoir de traite ; on hésite donc entre les usages domestiques et à fin de traite. Cependant, on pourrait voir un usage commercial dans les 21 épingles du contexte de la phase III, celle où la deuxième Habitation dévastée en 1632 est réutilisée comme magasin, donc un endroit où arrivaient les marchandises venues de France et où un usage domestique serait plus difficile à justifier. Il est aussi intéressant de noter pour le site de l'Habitation de Champlain que la longueur de la majorité des épingles se situe entre 2,25 et 3,15 cm, soit les numéros VII et XVII de l'*Encyclopédie*, et que les épingles des phases plus anciennes (I, II et III) sont généralement plus courtes que celles des phases qui suivent (IV, V, VI et VII) [Tableau 3]<sup>26</sup>.

En ce qui me concerne, la démonstration archéologique de l'usage domestique au Régime français des épingles en laiton à tête enroulée peut facilement être faite à partir des sites anciens d'agriculteurs de l'île aux Oies dont j'ai dirigé la fouille. Sur le site de la Nouvelle-Ferme, Hélène Côté a mis au jour dans deux contextes d'occupation domestique bien définis, un dépôt daté de *ca* 1684 à *ca* 1720 et l'autre de *ca* 1720 à *ca* 1760, des quantités significatives d'épingles, 16 dans le premier et 18 dans le deuxième<sup>27</sup>. Sur le site du Rocher de la Chapelle, dans le contexte archéologique de la maison-double occupée de *ca* 1671 à *ca* 1707 d'abord par le seigneur Paul Dupuy et par la suite en location par des fermiers, on a mis au jour un grand nombre d'épingles, en tout 108, associées à d'autres artefacts se rapportant à des vêtements et à des outils pour travailler sur les textiles :

25. *Id.*, p. 33.

26. F. NIELLON et M. MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 132. Le fait que les épingles courtes sont mieux représentées en nombre au XVII<sup>e</sup> siècle et qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ce sont les épingles longues a aussi été noté par YVES TREMBLAY, *op. cit.*, p. 324, 325.

27. HÉLÈNE CÔTÉ, *L'archéologie de la Nouvelle Ferme et la construction identitaire des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent*, Collection Mémoires de recherche 2, Québec, Association des archéologues du Québec, 2005, p. 107, 134.

TABLEAU 3

Le nombre d'épingles mises au jour dans les différentes occupations du site de l'Habitation de Champlain à Québec et ses relations avec les variétés d'épingles selon l'*Encyclopédie*

Lignes	Longueurs cm	Classes (cm)	Site de l'Habitation de Champlain								Variétés selon l' <i>Encyclopédie</i>	
			I 1608- 1624	II 1624- 1632	III 1632- 1688	IV 1688- 1700	V 1700- 1735	VI 1688- 1800	VII 1800- 1975	Total		
8	1,80	1,69-1,91									0	V
9	2,02	1,92-2,13		9		1					10	VI
10	2,25	2,14-2,36		8	3	9					20	VII
11	2,47	2,37-2,59	3	9	4	16			1		34	VIII, X
12	2,71	2,60-2,81	4	3	6	6					19	XII
13	2,92	2,82-3,03		2	3	10		3	2		21	XIV
14	3,15	3,04-3,26			5	14		2		1	22	XVII
15	3,37	3,27-3,48				9					9	XX
16	3,60	3,49-3,71				2					2	XXII
		Total	7	31	21	67	5	3	3		137	

(Infographie: Caroline Savoie)



Les artefacts du complexe vestimentaire sont dominés par les épingles à tête enroulée (108), les autres objets étant un bouton, une boucle et deux agrafes [en fil de fer]. L'aspect le plus intéressant est cependant l'absence totale de perles de verre que l'on se serait attendu à trouver, au moins en petite quantité dans un contexte de cette époque. Toutefois, en accord avec la présence dominante des épingles, un outillage complet pour le travail des textiles et du cuir y a été mis au jour, soit deux paires de ciseaux, deux dés à coudre et trois alènes<sup>28</sup>.

Un complexe vestimentaire semblable, associant des épingles à des dés à coudre, des ciseaux et des boutons, a aussi été mis au jour sur le site de la maison Leber-Lemoyne à Lachine, dans un contexte du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>.

Maintenant, si on se reporte du côté des postes de traite, la question de l'usage des épingles, comme c'est le cas pour les contextes liés aux Habitations de Champlain à Québec, demeure difficile à résoudre. Dans sa synthèse de l'occupation du fort Michillimakinac au XVIII<sup>e</sup> siècle, Lyle M. Stone se contente de nous donner le nombre d'épingles mises au jour, 781, et leur longueur qui varie entre 2,1 et 4,1 cm, la majorité se situant entre 3,1 et 3,6 cm<sup>30</sup>, ce qui correspond bien aux longueurs des épingles sur le site de l'Habitation de Champlain à Québec à cette période. Sans s'attarder à la question de l'usage des épingles, Stone les classe dans les objets domestiques, plus précisément ceux qui servent à l'entretien et la réparation, donc les alènes, les aiguilles, les ciseaux et les dés à coudre, comme je l'ai fait pour la maison-double du rocher de la Chapelle à l'île aux Oies<sup>31</sup>. Sur un autre site de poste de traite, le fort Pentagoët d'Acadie occupé au XVII<sup>e</sup> siècle entre 1635 et 1674, Alaric et Gretchen Faulkner ont trouvé quelques épingles en laiton à tête enroulée de deux longueurs différentes; ils les incluent parmi les objets se rapportant aux vêtements et les outils servant à la couture, dans une catégorie quelque peu ambiguë, les objets personnels et de traite, qui suppose à la fois un usage domestique et commercial<sup>32</sup>. En fait, la meilleure démonstration archéologique que nous possédons de l'utilisation des épingles comme matériel de traite, se trouve dans une découverte récente, celle de l'épave du navire de

28. MARCEL MOUSSETTE, *Prendre la mesure des ombres: archéologie du rocher de la Chapelle, île aux Oies (Québec)*. Manuscrit à paraître, 2007, p. 153.

29. HÉLÈNE BUTEAU et DANIEL CHEVRIER, *D'audace en mémoire*, Montréal, Art Gestion, 2001, p. 43.

30. LYLE M. STONE, *Fort Michilimackinac, 1715-1781: An Archaeological Perspective on the Revolutionary Frontier*, Mackinac Island (Michigan), Mackinac Island Park Commission, 1974, p. 162.

31. *Idem*, p. vi.

32. ALARIC FAULKNER et GRETCHEN FAULKNER, *The French at Pentagoët, 1635-1674: An archaeological Portrait of the Acadian Frontier*, Augusta (Maine) et Saint John (Nouveau-Brunswick), The Maine Archaeological Society et The New Brunswick Museum, 1987, p. 255.

Robert Cavalier de La Salle, *La Belle*, sur la côte du Texas. Ce n'est pas la place pour relater ici l'échec de cette triste et fascinante expédition qui aboutit à l'assassinat de La Salle, mais précisons que ce navire, l'un des quatre faisant partie de l'expédition de La Salle, a coulé en février 1686 dans la baie de Matagorda. L'épave fut repérée en 1995 et sa fouille, commencée en 1996, se termina en 1997. Le fait saillant de ce projet est que, contrairement à ce qui se produit d'habitude dans les eaux chaudes du golfe du Mexique, la carcasse de bois du navire était très bien conservée et, avec elle, un grand nombre d'artéfacts, certains encore emballés dans leurs contenants d'origine, des caisses ou des barriques de bois, dont quelques-unes contenaient des objets évidemment destinés au commerce avec les Amérindiens, des rassades de plusieurs sortes, des grelots en cuivre, des bagues, des miroirs, des têtes de haches, des couteaux pliants et droits, des aiguilles et ...des épingles droites en laiton à tête enroulée :

Environ 15 600 petites épingles faites à partir de fil de laiton furent trouvées sur *La Belle*, surtout dans la principale cale à cargaison. On en a recouvré plusieurs dans le sol autour de la cargaison qui avaient probablement été dispersées quand la souffleuse [un engin expérimenté à un moment de la fouille pour disperser les sédiments] endommagea une barrique durant son essai en 1995. Plusieurs épingles furent trouvées encore en place dans une barrique en partie conservée qui avait été fendue sur sa largeur, représentant environ un tiers du contenant original. Cette partie de la barrique gardait des objets en place dans de petits compartiments, chacun contenant une catégorie différente d'articles de traite. Dans un de ces compartiments, plusieurs douzaines d'épingles en laiton étaient alignées dans une même direction, comme si elles avaient été épinglées à un morceau de tissu<sup>33</sup>.

Ce « morceau de tissu » (*piece of cloth*) auquel se réfèrent les auteurs est sans doute la feuille de papier sur laquelle les épingles étaient fixées pour leur mise en marché. Malheureusement ou heureusement, ces épingles ne furent jamais utilisées comme objets de traite mais sont parvenues jusqu'à nous à l'état neuf, après plus de trois siècles passés au fond de l'eau.

Un autre usage des épingles droites, celui-ci moins connu, est de tenir fermé le linceul, cette toile dans laquelle on enveloppe le défunt pour son ensevelissement. Dans le cimetière Sainte-Famille, situé près de la basilique Notre-Dame-de-Québec, dans lequel les premières inhumations remontent à 1657, Robert Larocque a mis au jour plusieurs épingles de laiton, l'une d'elles prise dans des cheveux et une autre fichée dans du tissu. Mais généralement, la présence de ces

33. JAMES E. BRUSETH et TONI S. TURNER, *From a Watery Grave: The Discovery and Excavation of La Salle's Shipwreck, La Belle*, College Station, Texas A and M University Press, 2005, p. 88 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].

épingles se manifeste par une simple tache verte d'oxyde de cuivre sur les os, l'épingle s'étant désintégré en même temps que le linceul au cours des siècles :

L'utilisation de linceuls au cimetière de Sainte-Famille dut être très courante. On a relevé des taches vertes sur trente et un défunts des sépultures et sur plus de cent os orphelins. De telles taches étaient présentes sur les restes de quatre des six individus qui reposaient sur des planches, mais pas sur ceux qui étaient en cercueil. Elles furent notées le plus souvent sur les os du crâne et du tronc (sur les côtes en particulier), mais aussi sur ceux des membres. Il faut cependant préciser ici que les os de crâne, les côtes et les vertèbres sont plus nombreux que ceux des membres. D'autre part, la présence de taches ne semble pas être liée à l'âge : elles ont été observées sur tous les groupes d'âge, tant fœtus qu'adultes. L'utilisation d'un linceul était sans doute très répandue à l'époque, tant au Québec, comme l'ont montré les fouilles dans la vieille église de Notre-Dame-de-Foy<sup>34</sup>.

Un autre site intéressant en rapport avec les épingles et les restes humains est celui où furent mis au jour, par les archéologues de Parcs Canada, 52 sépultures au moment de la réfection de la courtine du bastion Saint-Louis, entre 1986 et 1991<sup>35</sup>. La position stratigraphique de ces sépultures et le fait que certaines se trouvaient entre les contreforts qui soutenaient le mur d'escarpe extérieur, tandis que d'autres étaient localisées « sous l'emplacement du mur de revêtement intérieur »<sup>36</sup>, a permis aux archéologues de situer ces inhumations entre 1745 et 1753, au moment où, sous l'ingénieur royal Chaussegros de Léry, on procédait à l'achèvement des fortifications de la ville menacée par la récente déclaration de la Guerre de la succession d'Autriche qui faisait à nouveau la France ennemie de l'Angleterre.

Les questions que l'on s'est alors naturellement posées sont : quelles sont ces personnes inhumées dans un endroit aussi inusité ; d'où viennent-elles ? Déjà la description physique faisait le portrait d'une population hors de l'ordinaire : 47 individus de sexe masculin contre 4 de sexe féminin, tous adultes (77 % âgés de moins de 35 ans), auxquels s'ajoute un seul individu jeune. La taille moyenne des hommes était de 173,3 cm, soit de trois pouces plus élevée que celle des soldats de la garnison de Louisbourg en 1712<sup>37</sup>. Ces caractéristiques physiques,

34. ROBERT LAROCQUE, *La naissance et la mort à Québec autrefois : les restes humains des cimetières de la basilique Notre-Dame de Québec*, Cahiers d'archéologie du CELAT, no 5, Québec, CELAT, Université Laval, 2000, p. 30.

35. CLAIRE GAGNON, « Énigme dans les remparts de Québec », *Québec Science*, 1990, vol. 28, n° 7, p. 24-28 ; GISÈLE PIÉDALUE et JÉRÔME CYBULSKI, « Les sépultures des fortifications de Québec : une histoire à suivre », *Mémoires vives*, 1992, n° 3, p. 4-12.

36. G. PIÉDALUE et J. CYBULSKI, *op. cit.*, p. 5.

37. *Idem*, p. 8.

ajoutées au fait que le lieu d'inhumation n'était pas une terre consacrée, ont orienté les chercheurs dans leur investigation des documents d'archives reliés à cette période. On y a d'abord trouvé que, pendant ce conflit, les Français avaient effectué des raids en Nouvelle-Angleterre, dans le but d'y faire des prisonniers qui devaient servir de monnaie d'échange. Certains de ces prisonniers, au nombre de 300<sup>38</sup> avaient été acheminés à Québec et quelques-uns y ont même tenu des journaux de leur captivité qui dura jusqu'au moment de leur échange en 1748. C'est ainsi que l'on sait que 70 d'entre eux sont morts entre 1746 et 1747 et qu'ils ont été inhumés quelque part à Québec. Ceci correspond bien aux données archéologiques, d'autant plus que la plupart des prisonniers étant protestants, on peut concevoir que les autorités françaises aient décidé d'enterrer la fraction non-catholique des prisonniers en terre non consacrée, comme c'était l'habitude.

À cette découverte s'en ajoute une autre non moins inusitée près des sépultures, celle d'une bouteille carrée en verre « contenant plus de 5000 épingles de cuivre »<sup>39</sup> [Figure 4]. La présence de taches verdâtres sur une quinzaine d'ossements a été interprétée avec justesse comme étant le résultat de l'utilisation d'épingles pour refermer les linceuls des défunts, ce qui se trouvait à expliquer en même temps la présence de cette bouteille remplie d'épingles<sup>40</sup>. Pourtant, ce très grand nombre d'épingles en rapport avec celui des défunts, qui n'ont pas tous été enterrés au même moment, est étonnant et demande probablement une autre explication.

\* \* \*

Cette explication se trouve du côté de l'imaginaire, de la représentation de l'épingle. En effet, depuis des temps immémoriaux, on attribue à ce petit objet – et plus généralement à d'autres objets pointus en métal comme les aiguilles et les clous – de vastes pouvoirs liés aux univers de la sorcellerie et des superstitions :

Sa ténuité, sa fragilité apparente, sa fonctionnalité : autant de qualités qui ne réussissent cependant pas à cacher les pouvoirs magiques de l'aiguille – et de l'épingle à couture. On le sait, toute question à la face mystérieuse du monde, tout investissement d'ordre psychique sur les phénomènes naturels suppose une relation privilégiée avec certains objets soudainement chargés, transporteurs et récepteurs de fluides, d'ondes... L'aiguille, depuis des millénaires, joue un rôle puissant dans de nombreux modes de consultations divinatoires. Qu'elle soit fichée, jetée en terre,

---

38. *Ibid.*, p. 7.

39. *Ibid.*, p. 6.

40. *Id.*, p. 6.

plantée sur des arbres, des statues, des bougies, des mégalithes, des portes d'églises ou de maisons privées, qu'elle soit lancée comme offrande dans des fontaines ou des sources ou cachée dans des tombeaux, elle peut donner ou conjurer le mal, abolir ou signer un sort mortel, administrer des soins ou propulser un sortilège, produire des métamorphoses<sup>41</sup> ».

Plus précisément, en ce qui concerne les épingles, Jean-Baptiste Thiers signale dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle qu'elles sont utilisées contre les « flux de sang », les maux de tête et de gorge ainsi que la peur et divers maléfices<sup>42</sup>. Cependant, les pouvoirs associés à l'épingle peuvent jouer dans un sens aussi bien positif que négatif. Si on prend l'exemple des épingles de suaires ou linceuls, elles peuvent à la fois servir de talisman, si on les porte sur soi, et de malédiction lorsque placées sous l'assiette d'un convive au repas d'après l'enterrement<sup>43</sup>. Les pratiques de sorcellerie avec des épingles se sont poursuivies jusqu'à nos jours en France; dans les années 1980, on y a encore relevé des cas de sorts jetés sur des troupeaux de bêtes à cornes et des humains sur lesquels une sorcière locale projetait des milliers d'épingles!<sup>44</sup> Dans le même ordre d'idées, un récent dictionnaire des superstitions, surtout axé sur le Royaume-Uni, rapporte un ensemble de croyances sur les épingles documentées entre 1565 et 1983: prises sur une robe de mariée, elles apportent la chance, tandis qu'apportées sur un bateau, elles sont cause de malchance; de même, si elles sont trouvées, elles sont signe de bonne chance, mais à condition que leur pointe ne soit pas dirigée vers la personne qui les trouve, dans ce cas, elles sont porteuses de malchance; elles sont aussi signe de malchance quand elles sont données comme présents; on les emploie encore pour faire disparaître les verrues; une épingle laissée dans un linceul permet au défunt de se promener la nuit; mais généralement, elles protègent les vivants contre les esprits des morts; et, plus près de la situation qui nous intéresse, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, « un bol était placé sur la poitrine du défunt et ceux qui venaient visiter le corps y déposaient des épingles<sup>45</sup> ».

L'existence de ce riche imaginaire construit autour de l'épingle m'a incité à pousser davantage ma recherche sur les croyances et superstitions entourant cet

41. J. M. VARENNE, *La magie des objets*, collection La magie des choses, Paris, Hachette, 1980, p. 68.

42. JEAN-BAPTISTE THIERS, *Traité des superstitions: Croyances populaires et rationalité à l'Âge classique*, J. M. Goulemot, éd., Paris, Le Sycomore, p. 140, 143, 150, 213, 218; la première édition de ce traité date de 1679.

43. J.-B. THIERS, *op. cit.*, p. 140; J.-M. VARENNE, *op. cit.*, p. 71.

44. MAURICE SANTIF et ALAIN GUIGNY, « Quand frappent les esprits », *Géo*, septembre 1989, p. 134-135.

45. IONA OPIE et MOIRA TATUM, éd., *A Dictionary of Superstitions*, New York, Oxford University Press, 1989, p. 309-312.

objet en Nouvelle-Angleterre et en Nouvelle-France, ceci bien entendu avec en vue la bouteille mise au jour à Québec associée, du moins archéologiquement, à ces deux régions. De nombreux cas de sorcellerie ayant déjà été étudiés par les historiens en Nouvelle-Angleterre, surtout pour le XVII<sup>e</sup> siècle, j'ai décidé de commencer par cette région. Bonne chance ou non – quelques jours auparavant j'avais manipulé des épingles dans la collection! – je suis tombé rapidement sur un article relatant la découverte, sur le site de Great Neck dans la baie de Chesapeake (Virginie), d'une « bouteille de sorcière » en position inversée, c'est à dire d'une bouteille de verre contenant des épingles, des clous et peut-être de l'urine [Figure 5]:

La bouteille de sorcière du site Great Neck est une fiole médicinale allongée et carrée en section datant de la période 1690-1750. La base et le col étant de couleur vert pâle, les parois ou côtés de la bouteille, plus minces, sont presque incolores. Le bas de la bouteille (la partie exposée aux éléments [lors de sa découverte]) est recouvert d'une légère couche de patine blanc opaque. La bouteille mesure 125 mm en longueur sur 25 mm en largeur, et la longueur du col est de 15 mm. La bouteille contient une vingtaine d'épingles en laiton à tête ovale, cinq ou six à tête sphérique, et au moins trois petits clous en fer. Le contenu n'a jamais été retiré de la bouteille et, sous l'action de la rouille (fer oxydé) et des sels de cuivre, il forme une espèce de masse de concrétions. La plupart des épingles et des clous sont placés de telle sorte que leur tête est orientée vers le fond de la bouteille. Une mince couche d'un pâle résidu ambré recouvre l'intérieur des parois et du col et pourrait être les restes d'urine humaine souvent mentionnée en rapport avec les épingles, les clous, etc.[...].

On croit que l'enfouissement de bouteilles contenant de l'urine, des épingles en laiton, des clous, des braquettes, des éclats de bois et de verre pour servir d'antisort contre les conjurations des sorcières, commença au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette pratique fit probablement ses débuts en lien avec d'autres coutumes bien avant cette période à la fois en Angleterre et en Europe continentale. On n'en a cependant pas trouvé de mention publiée avant 1620. De telles superstitions sont bien enracinées dans la longue durée<sup>46</sup>.

De plus, Painter mentionne la présence d'autres bouteilles de sorcière, l'une en Pennsylvanie<sup>47</sup>, et une douzaine en Angleterre, celles trouvées dans la région

46. FLOYD PAINTER, « An Early 18th Century Witch Bottle: A Legacy of the Wicked Witch of Pungo », *The Chesopian*, vol. 18, n<sup>os</sup> 3-6, 1980, p. 62-71 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette]. Cependant, de par sa forme, son matériau et ses dimensions, la bouteille illustrée par Painter se rapproche beaucoup d'une bouteille datée de 1810 par Noël Hume, *op. cit.*, p. 73, et serait donc plus récente d'un bon demi siècle.

47. M. J. BECKER, « An Eighteenth Century Witch Bottle in Delaware County, Pennsylvania », *Pennsylvania Archaeologist*, vol. 48, n<sup>os</sup> 1-2, p. 1-11 ; « An American Witch Bottle », *Archaeology*, March-April 1980, p. 18-23.

de Londres étant des cruches de grès allemand de type « bellarmine » ordinairement mises au jour dans des contextes du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>.

Avec ces données accumulées, il y a donc de fortes chances que la bouteille d'épingles accompagnant les sépultures des prisonniers américains de Québec soit une bouteille de sorcière. Cette impression est renforcée par la découverte inattendue, lors d'un examen récent de la bouteille de Québec et de son contenu, de deux paires de ficelles de lin nouées qui n'avaient pas jusqu'à maintenant éveillé l'intérêt des archéologues, mais que l'on avait pris la précaution de conserver et de faire analyser [Figure 4]. Ces ficelles nouées peuvent être reliées à des pratiques de sorcellerie blanche ou noire bien documentées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Séguin rapporte en effet un procès pour « nouage d'aiguillette » à Montréal, en 1657, et Opie et Tatum, dans leur dictionnaire des superstitions, font remonter la pratique à près d'un millénaire<sup>49</sup>. Aurait-on déposé ces ficelles dans la bouteille dans le but de jeter des sorts sur des personnes en particulier, ou encore pour intensifier le pouvoir protecteur des épingles ? Ce sont là des interrogations auxquelles il nous est impossible de répondre dans le moment. Toutefois, il reste encore une question qui mérite d'être abordée, à savoir qui a déposé cette puissante bouteille à cet endroit. La réponse me paraît assez simple. En effet, bien qu'il existât en France, et probablement en Nouvelle-France<sup>50</sup>, de nombreuses superstitions autour des épingles, la pratique des bouteilles de sorcière n'y a pas été relevée, et c'est en Angleterre et en Nouvelle-Angleterre qu'elle est connue jusqu'à maintenant. Je pense donc que c'est de ce côté qu'il faut pousser la recherche.

48. RALPH MERRIFIELD, « Witch Charms and White Wizards », *British Heritage*, February-March 1980, p. 12-19. Les cruches de types « bellarmine » sont de forme globulaire et glaçurées au sel ; elles portent sur le col et sur l'épaule un décor en relief constitué par la figure d'un personnage barbu. À ce propos, voir aussi la monographie de DAVID GAIMSTER (*German Stoneware, 1200-1900*, Londres, British Museum Press, 1997, p. 139-140) qui discute de l'usage rituel des bouteilles de sorcières.

49. ROBERT-LIONEL SÉGUIN, *La sorcellerie au Québec du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Leméac, 1971, p. 47-66 ; IONA OPIC et MOIRA TATUM, *op. cit.*, p. 221-224. Le nouage de l'aiguillette consiste à faire plusieurs nœuds sur une corde en respectant certains rituels, une action qui provoquerait des effets divers comme la stérilité d'un conjoint, la protection contre le mal ou contre certaines maladies, etc.

50. En effet, ROBERT-LIONEL SÉGUIN, dans son livre *La sorcellerie au Québec du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* (Montréal, Leméac, 1971), rapporte vingt-deux cas de sorcellerie, mais aucun usage des épingles, et à plus forte raison des bouteilles de sorcières, y est mentionné. De même, PIERRE DES RUISSEAUX, *Croyances et pratiques populaires au Canada français*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, rapporte un bon nombre de croyances et superstitions sur les objets pointus, dont plusieurs déjà mentionnées dans le traité de Jean-Baptiste Thiers, ce qui démontre bien leur origine française. Cependant, il n'y est aucunement mention des bouteilles de sorcières.



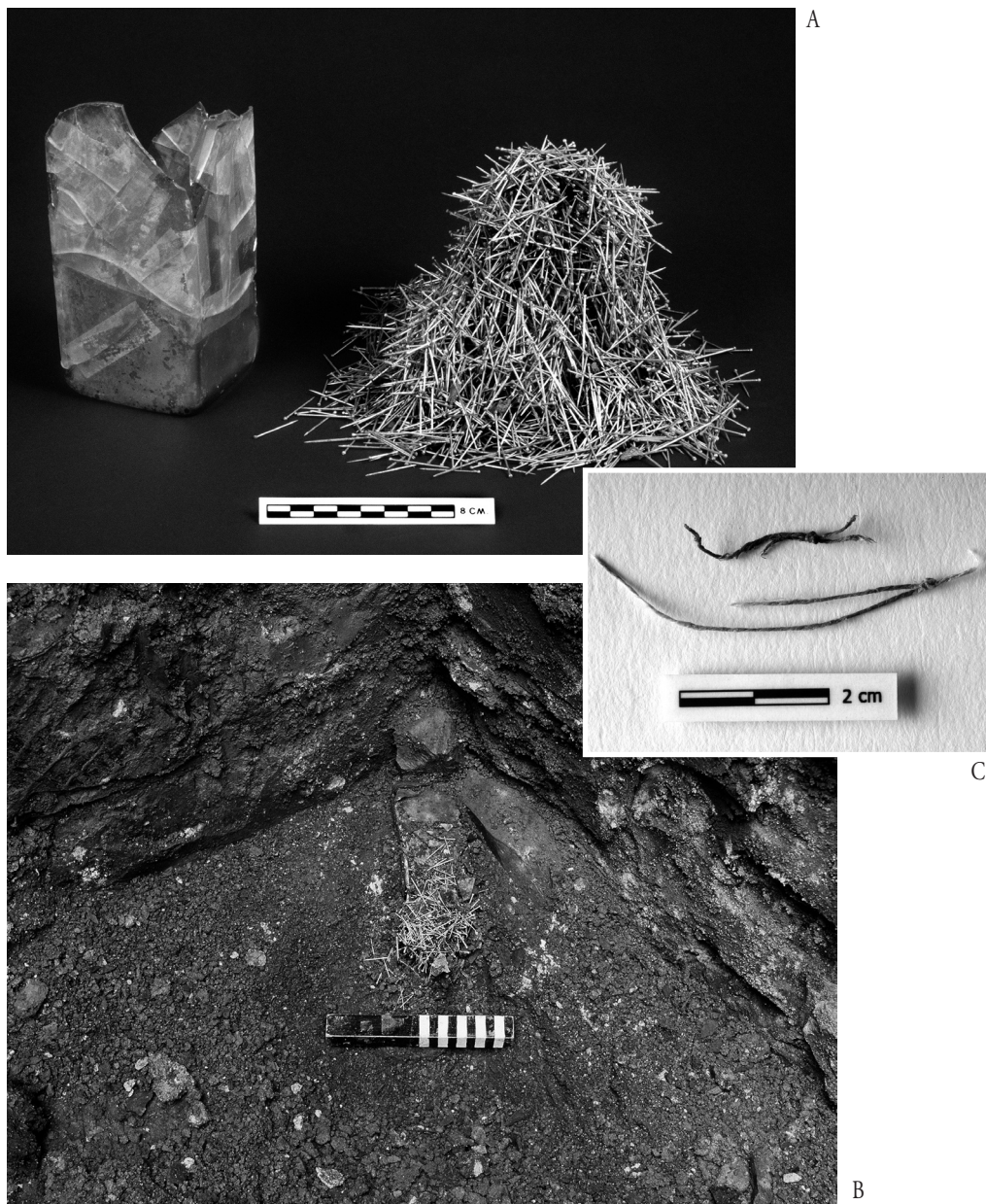
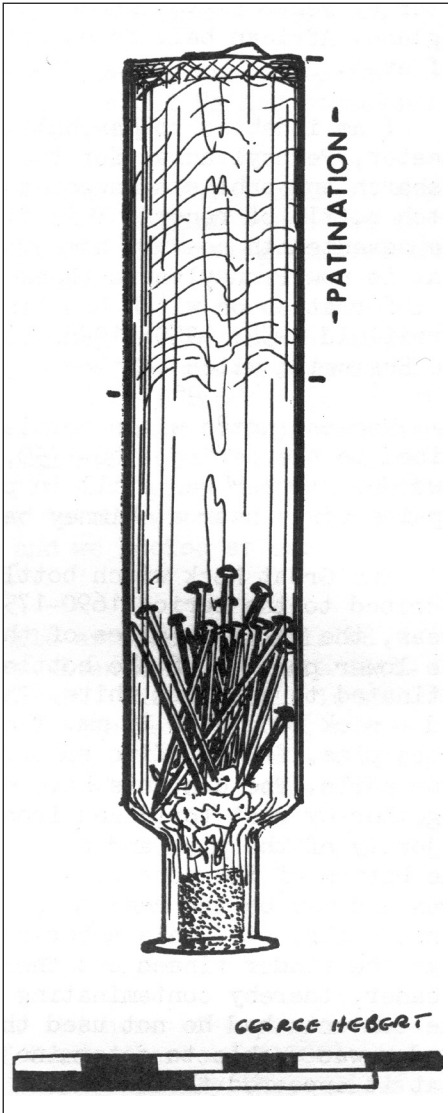


Figure 4. A : la bouteille carrée avec son lot d'épingles mise au jour sur le site des fortifications de Québec, près des sépultures des captifs de Nouvelle-Angleterre; B : la bouteille carrée *in situ*; C : les ficelles nouées trouvées avec le contenu.

(Photos: Jean Jolin, Service canadien des parcs)





Cette position se trouve renforcée par le fait que la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle, et encore plus celle du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec son habitat dispersé étalé sur les rives du Saint-Laurent et sa démographie spéciale faisant une large place aux femmes jeunes et vieilles, semble n'avoir pu réunir les conditions, les tensions entre générations et familles conduisant aux pratiques et accusations de sorcellerie contre les femmes telles qu'on les retrouve dans les villages agglomérés de la Nouvelle-Angleterre :

En Nouvelle-France, les hommes l'emportaient en nombre sur les femmes par deux contre une. Les femmes se mariaient beaucoup plus jeunes et avaient un plus grand nombre d'enfants qui pouvaient s'occuper d'elles pendant leur vieillesse. Les possibilités de remariage étaient généralement beaucoup plus grandes pour une veuve à cause du surplus d'hommes. Les femmes de Nouvelle-France n'étaient donc pas, comme en France, la cible de la plupart des accusations de sorcellerie. La croyance en la sorcellerie existait toujours, mais les cibles d'accusation étaient disparues<sup>51</sup>.

Figure 5. La « bouteille de sorcières » découverte sur le site Great Neck en Virginie. (Dessin de Georges Hébert, reproduit de l'article de Floyd Painter, *op.cit.*, p. 69. (Infographie : Lise Jodoin, Université Laval)

51. JONATHAN L. PEARL, « Witchcraft in New France in The Seventeenth Century: The Social Aspect », dans *Witchcraft in Colonial America*, vol. 8, B. P. Levack, éd., p. 385-399, New York, Garland Publishing, 1992 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].

La bouteille de sorcière aurait donc été enfouie par une captive, une survivante du « camp de concentration » de Québec<sup>52</sup>. Mais dans quel but, quelle serait la raison profonde qui l'aurait poussée à cet acte ? D'abord, il faut invoquer une raison immédiate, celle des conditions de vie des prisonniers à Québec. En effet, même si le piètre état de santé révélé par l'étude des squelettes ne peut être relié scientifiquement à ces conditions de détention, les journaux personnels des prisonniers nous en dressent un triste portrait :

[Ils] révèlent que la plupart des prisonniers sont morts de fièvre, de consommation, de dysenterie et de scorbut. Une personne au moins est morte de gangrène et une autre d'une hémorragie. Beaucoup sont tombés malades au cours du voyage vers Québec et sont morts plus tard en prison. Quelques-uns sont morts subitement, mais la plupart sont décédés après une longue maladie<sup>53</sup>.

On était en guerre et il est fort possible que les angoisses extrêmes dans lesquelles étaient plongés les captifs les aient poussés à des pratiques de sorcellerie. Un phénomène semblable, marqué par une recrudescence de la sorcellerie, s'était d'ailleurs produit au moment des guerres indiennes de 1675 et de 1689, alors que les villages de Nouvelle-Angleterre étaient terrorisés par des attaques menées par des bandes d'Amérindiens et de Canadiens<sup>54</sup>. À cette anxiété venait s'ajouter le fait que les puritains considéraient les Canadiens catholiques et leurs alliés autochtones comme de véritables démons :

Et, comme John Gyles l'a révélé dans ses mémoires, les jésuites et les papistes étaient beaucoup craints à cause de leur capacité à la tromperie. On démontrera plus loin que les puritains étaient prédisposés à considérer les Amérindiens comme de naturels adorateurs du diable ; un complot ou une conspiration formée par les Amérindiens et une puissance européenne importante hostile aux Anglais – française ou même hollandaise – était un événement psychologiquement décisif pour les puritains de Nouvelle-Angleterre et une chose qui encourageait inévitablement la comparaison avec une alliance surnaturelle entre le diable et une sorcière. Ce facteur

---

52. L'endroit où une bonne partie des captifs auraient été incarcérés est la redoute Royale, construite en 1712 et située dans les environs de l'actuel Morrin Center, donc non loin du lieu d'inhumation. À ce sujet, voir les études de LUC NOPPEN, CLAUDE PAULETTE et MICHEL TREMBLAY, *Québec, trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, p. 107, 337, celle de EMMA LEWIS COLEMAN, *New England Captives Carried to Canada, volume two*, Portland, The Southworth Press, 1926, p. 174-175, et celle de Daniel Simoneau, « Rapport d'intervention archéologique : Ancienne prison de Québec/Morrin College », dans *Recherches archéologiques sur le site de l'ancienne prison de Québec/Morrin College*, Québec, Service de l'urbanisme, Ville de Québec, p. 5.

53. G. PIÉDALUE et J. CYBULSKI, *op. cit.*, p. 11.

54. JAMES E. KENCES, « Some Unexplored Relationship of Essex County Witchcraft to the Indians of 1675 and 1689 », dans *Witchcraft in Colonial America*, vol. 8, B.P. Levack, éd., p. 159-192, New York, Garland Publishing, 1992.

n'était pas seulement le fondement des débordements de 1692, mais on peut le reconnaître dans les épisodes de sorcellerie qui s'étaient produits plus tôt durant le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>.

Comme les bouteilles de sorcière étaient utilisées pour conjurer le mauvais sort, se protéger des mauvais esprits, il est donc facile de concevoir que la bouteille du site des fortifications de Québec ait été enfouie par quelqu'un de la Nouvelle-Angleterre, déjà bien au courant de cette pratique, pour que ses congénères défunts ne soient pas dérangés dans leur repos éternel par les démons papistes. Dans ce cas, les épingles ont certainement bien exercé leur fonction, puisque ce n'est que quelque 240 années plus tard que les sépultures oubliées ont été découvertes, et encore elles l'ont été par des archéologues qui les ont traitées avec tout le respect qui leur était dû.

Ce court essai nous a permis d'aborder sous ses multiples facettes un objet simple, pour ainsi dire maintenant presque réduit à l'insignifiance, l'épingle droite en laiton à tête enroulée. Nous l'avons d'abord considérée dans sa matérialité, sa fabrication, la chaîne opératoire avec ses différentes étapes qui ont donné au matériau sa forme spécifique, en faisant ce que l'on appelle un objet, un outil ou un ustensile. Puis, nous l'avons vue sous l'angle de sa fonctionnalité, les différents usages auxquels on l'a soumise, c'est à dire dans la situation qu'elle occupe comme intermédiaire entre les humains et les matériaux sur lesquels ils exercent leur action, dans ce cas-ci le travail sur les solides souples. Et enfin, au-delà du simple plan utilitaire, il nous a bien fallu élargir notre réflexion, la faire déborder sur l'imaginaire des objets pointus en métal, celui des épingles en particulier, pour constater l'important pouvoir que les humains leur attribuaient – et continuent de ce faire dans certains cas – et que ces dernières se trouvaient à exercer sur eux en retour. C'est dans cette relation forte, établie par les humains avec leurs objets à travers les gestes techniques et les représentations, que se fait la véritable appropriation des objets et qu'ils acquièrent ainsi cette qualité que l'on peut appeler leur humanité.

Marcel Moussette

---

55. *Idem*, p. 164 [Traduction de l'anglais par Marcel Moussette].